

# République Française



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 25 AVRIL 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 avril 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

**Commune d'Allonzier la Caille**

M. Jean-Pierre CAUQUOZ *procuration*, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly  
M. Vincent HUMBERT

**Commune de Cernex**

M. Vincent TISSOT

**Commune de Cercier**

M. Patrice PRIMAULT

**Commune de Copponex**

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

**Commune de Cruseilles**

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

**Commune de Cuvat**

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

**Commune du Sappey**

M. Pierre GAL

**Commune de Menthonnex en Bornes**

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathaly HENRY

**Commune de Villy le Bouveret**

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

**Commune de Saint-Blaise**

Mme Christine MEGEVAND

**Commune de Villy-le-Pelloux**

Mme Charlotte BOETTNER

**Commune de Vovray-en-Bornes**

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absent : 1

**Secrétaire de séance** : M. Jean PALLUD

Date d'affichage : 28 AVR. 2023

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES**

# ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1°

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Considérant qu'en date du 23 février 2023, une consultation en procédure adaptée avec possibilité de négociation a été lancée en vue de la fourniture de matériels informatiques

Considérant que le marché à passer est un accord-cadre de trois ans avec un montant annuel minimum de 30 000 euros HT et maximum de 70 000 euros HT

Considérant l'avis d'appel public à concurrence publié sur le profil acheteur de la CCPC, au BOAMP ainsi qu'au Dauphiné Libéré

Considérant que six plis ont été remis dans le délai limite de réception des offres fixé au 23 mars 2023 à 12h ; qu'aucune offre n'a été jugée irrecevable, irrégulière ou inacceptable

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 11 avril 2023

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise ILIANE Tilt Informatique (74200) pour un montant de 37 405 euros HT sur la base du détail quantitatif estimatif

## Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise ILIANE Tilt Informatique (74200) le marché public relatif à la fourniture de matériels informatiques pour un montant annuel minimum de 30 000 euros HT et maximum de 70 000 euros HT
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute acte s'y afférant, y compris en cas de mise au point avant le démarrage du marché

Le Secrétaire de Séance  
Jean PALLUD

Acte certifié exécutoire le : 28 AVR. 2023

Le Président  
Xavier BRAND

